SEANCE DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE BAIE DE LANNION
DU 17 DECEMBRE 2020

Compte rendu

Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux

Etaient présents :
Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur François Ponchon, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long

Excusés :
Madame Gaby Cadiou, Conseil régional de Bretagne
Monsieur Gervais Egault, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Etaient présents :
Monsieur Patrice Desclaud, Association Eau et Rivières de Bretagne
Monsieur Jean-François Jeandet, Association agrée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer
Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
Monsieur Yves Le Bihan, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Excusés :
Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne
Représentant GAB22/CEDAPA

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Etait présent :
Monsieur Pierre Prodhomme Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Excusé :
Monsieur Bruno Lebreton Mission InterService sur l'Eau et la Nature des Côtes d'Armor

Assistaient également à la séance
Madame Françoise Lidou *(CD22)*
Monsieur Emmanuel Thérin *(politique de l'Eau Guingamp Paimpol Agglomération)*
Madame Gwenaëlle Briant (*responsable politique de l'Eau Lannion-Trégor Communauté)*
Madame Lucie Chauvin *(coordinatrice SAGE Baie de Lannion, Lannion-Trégor Communauté)*

Excusés :
Madame Mélanie Ozenne *(CRB)*
Madame Solenne Le Du *(coordinatrice BVLG Lannion-Trégor Communauté)*
Monsieur Samuel Jouon *(coordonnateur BVVL Lannion-Trégor Communauté)*

Ordre du jour :

- **Rappel - Feuille de route de la CLE**
- **Etat d'avancement programme 2020 et proposition programme 2021 :**
  - **animation**
  - **communication**
  - **études**
- **Budget prévisionnel**
- **Plan de financement prévisionnel**
- **Avis – projet soumis à la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides**
- **Actualités**

Madame Bras-Denis introduit la séance.

1. **Rappel : Feuille de route**
   - *Cf. note de présentation et diaporama en annexe*

2. **Etat d'avancement programme 2020 et proposition programme 2021**
   - *cf. note de présentation, diaporama et lettre info en annexe*

3. **Budget prévisionnel**
   - *cf. note de présentation en annexe*

Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre du programme 2021 de la CLE s'élève à **209 505,55 €TTC**.

L'étude d'acquisition des connaissances nécessaires à une analyse besoins – ressources en eau n'a pas démarré en 2020. C'est pourquoi, le budget prévisionnel inscrit en 2020 est reporté en 2021.

4. **Plan de financement prévisionnel**
   - *cf. note de présentation en annexe*

Le programme du SAGE Baie de Lannion pour 2021 est accompagnée à hauteur de 79,05% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, du Conseil Régional de Bretagne et de l'Office Français pour la Biodiversité.

La part restante (20,95%) est financée par les acteurs locaux : Lannion-Trégor Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération, Morlaix Communauté et le syndicat mixte AEP Goas-Koll-Traou-Long.

Le programme, le budget et le plan de financement prévisionnels sont validés par le Bureau de la CLE.

En tant que structure porteuse, Lannion-Trégor Communauté sollicitera et conventionnera les financements pour le programme 2021 :
- pour le suivi administratif et financier de l'opération,
- pour le travail technique réalisé par le personnel de la communauté d'agglomération,
- pour les études complémentaires,
- pour les actions de communication.

Relevés des échanges :

- Une restitution des études visant la restauration de la qualité microbiologique sera organisée début 2021.
    - Annie Bras-Denis souhaiterait intégrer aux échanges un représentant de la profession conchylicole. Une rencontre préalable sera organisée avec JY Coatanlem dans le cadre de la restitution de l'étude de restauration de la qualité microbiologique.
    - En réponse à Patrice Desclaud, Annie Bras-Denis confirme que le dossier portant sur l'installation de dispositifs d'ANC non conformes est traité par la direction Assainissement de Lannion-Trégor Communauté.

- Quatre offres ont été réceptionnées pour l'étude d'acquisition des connaissances nécessaires à l'analyse bilan besoins / ressources sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion. L'analyse des offres en cours.
    - Pierre Prod'homme rappelle l'enjeu régional sur cette thématique.
    - Annie Bras-Denis rappelle que la CLE a besoin d'un état des lieux des ressources en eau dont on dispose, des usages et des besoins dans un contexte de changement climatique qui s'accélère.
    - Edwige Kerboriou souhaiterait que la restitution de l'eau par les animaux au milieu soit prise en compte dans les études.

- Il est prévu d'organiser un évènement en lien avec l'obtention du prix européen Natura 2000 pour la campagne de sensibilisation « Eau la la, c'est beau la mer ». La date retenue pour la célébration de l'évènement est le 21 mai 2021, Journée Natura 2000 en Europe.

- Patrice Desclaud demande à pouvoir échanger avec l'ensemble des membres du Bureau par mail. Lucie Chauvin relayera les messages adressés à l'ensemble des membres de la CLE et du Bureau. Le règlement général sur la protection des données (RGPD) encadre fortement le droit de diffusion des informations personnelles. Un courrier sera adressé aux membres de la CLE pour connaitre leur avis par rapport à la transmission de leurs adresses mail.

5. Avis – projet soumis à la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides

Les membres du Bureau ont été invités le 16 décembre à rencontrer deux agriculteurs souhaitant aménager chacun un chemin d'accès agricole non imperméabilisé en zone humide. A cette occasion, les agriculteurs ont présenté l'intérêt des projets pour leurs systèmes d'exploitation et les difficultés rencontrées pour trouver des mesures compensatoires.

A l'issue de cette visite et du débat en Bureau, les membres du Bureau expriment le souhait de trouver des solutions qui permettraient un gain environnemental global sur le système d'exploitation agricole *(par exemple ici, les travaux envisagés permettraient une augmentation surface en herbe dans les deux cas présentés lors de la visite du 16 décembre 2020).*

En cas d'impact sur les zones humides, les compensations ne sont pas toujours évidentes à trouver. Le Bureau souhaite trouver des compromis acceptables pour une amélioration de la gestion de la ressource en eau en général (qualité et/ou quantité).

Patrice Desclaud rappelle que l'on ne peut déroger à la loi et aux règlements, dont la règle du SAGE validée par les Préfets 22 et 29. « Quand les principes ne suffisent plus, il faut modifier la loi ».

- *cf. courriel adressé par Patrice Desclaud aux membres du Bureau le 18-12-2020*

Une rencontre sera organisée avec les services de l'Etat en janvier pour échanger sur la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides.

Les membres du Bureau seront invités début 2021 à étudier collectivement la règle du SAGE encadrant les projets en zone humide et notamment les projets de chemins d'accès agricoles.

Les membres du Bureau de la CLE, après échange et de façon unanime, ne souhaitent pas interférer dans les dossiers pour lesquels un contentieux est engagé entre des parties représentées à la Commission Locale de l'Eau. Un courrier dans ce sens sera adressé au sujet de la sollicitation sur le parc de l'ancien tribunal de Lannion.

Annie Bras-Denis réaffirme la volonté de sensibiliser les aménageurs en amont du dépôt des projets.

A l'avenir, les membres du Bureau seront informés régulièrement des projets transmis à la cellule d'animation du SAGE car soumis à la règle du SAGE Baie de Lannion encadrant les projets en zones humides.

6. Actualités

La Commission Locale de l'Eau est invitée à donner son avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 dont la consultation débutera début 2021.

Fin de séance